INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le lundi 6 décembre 2021 au lieu exceptionnel des séances au centre Gervais-Desrochers, situé au 59, 16e Rue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Étienne Dupuis
Isabel Desrochers
Véronique Payette
Pascale Dupaul
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2021-0612-393 **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2021-0612-394 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021**

Sur la proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021 soit adopté.

ADOPTÉ

2021-0612-395 **ADOPTION DES COMPTES**

En plus des comptes apparaissant à la liste du lot 1 et lot 2 du 2 décembre 2021, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, pour la somme de 276 758,34 $ et payés tels qu'autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du lot 3 et lot 4 du 2 décembre 2021, d'une somme de 113 240,95 $ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2021-0612-396 **ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 novembre 2021.

2021-0612-397 **FÉLICITATIONS À MONSIEUR ARNAUD LANDRY**

Le président d'assemblée prend un moment pour féliciter monsieur Arnaud Landry pour son sang-froid face à l'incendie de sa demeure, puis lui remet une plaque honorifique, en compagnie de Serge Dufresne, chef de la division prévention au Service de prévention contre les incendies de Saint-Charles-Borromée.

INITIALES DU MAIRE

~~2021-0612-398~~

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

2021-1511-399 **RÈGLEMENT 2021-383 DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR FINANCER LES SERVICES DE LA VOIRIE**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1094.7 du code municipal, une municipalité peut créer une réserve financière au profit de l'ensemble de son territoire, pour le financement des dépenses relatives aux services de la voirie ;

ATTENDU QU'un Avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 ;

ATTENDU QU'il y a eu dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 ;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers que le règlement portant le numéro 2021-383 soit et est adopté.

ADOPTÉ

2021-1511-400 **RÈGLEMENT 2021-385 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-329 DE GESTION CONTRACTUELLE**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que le règlement numéro 2021-385 modifiant le règlement 2019-329 de gestion contractuelle pour définir la marche à suivre en cas de directive de changement à un contrat soit et est adopté.

ADOPTÉ

2021-1511-401 **FIN DE L'EXEMPTION DU LOYER DE L'ASSOCIATION FÉMININE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE (AFÉAS) RÉGIONALE**

La conseillère Sylvie Frigon dénonce son intérêt dans la question et ne prend pas part aux discussions et ne participe pas au vote qui en résulte.

ATTENDU QUE la Municipalité a exceptionnellement annulé le loyer de l'AFÉAS du mois d'avril 2020 au mois d'avril 2021et n'a pas facturé de loyer à l'Association depuis mai 2021 par la résolution 2021-0305-172 ;

ATTENDU QUE les activités de l'AFÉAS peuvent désormais reprendre, vu l'assouplissement grandissant des mesures sanitaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et résolu à la majorité des conseillers qui n'ont pas dénoncé d'intérêt sur le sujet de recommencer à facturer l'AFÉAS pour la location du local situé au 412, 1re Avenue à l'étage de la station de purification d'eau potable, à compter du 1er janvier 2022.

ADOPTÉ

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

2021-1511-402 **AIDE FINANCIÈRE 2022 AU CLUB DE VÉLO DU GRAND JOLIETTE**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers de contribuer pour une somme de 150 $ en 2022 pour la publication du calendrier du club de vélo du Grand Joliette.

ADOPTÉ

2021-1511-403 **POLITIQUE SALARIALE 2022**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du document « POLITIQUE SALARIALE 2022 » ;

ATTENDU QUE ce document présente une grille d'échelles salariales graduées de 0 à 7 pour différents emplois ;

ATTENDU QUE chaque fonctionnaire municipal a été rencontré individuellement ;

ATTENDU QUE la politique définit une augmentation des échelles, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant à 5,1 % ;

ATTENDU QUE la politique définit les pourcentages annuels de Régime de retraite pour 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter la politique salariale 2022 présentée par la Commission des ressources humaines.

ADOPTÉ

2021-1511-404 **FINANCEMENT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021 RELIÉES AUX COURS D'EAU PAR LA RÉSERVE DE COURS D'EAU ET FOSSÉS**

ATTENDU QUE la Municipalité a été facturée en 2021 pour des dépenses relatives à l'entretien de ses cours d'eau et de ses fossés ;

ATTENDU QUE la Municipalité possède une réserve financière pour financer ces dépenses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers que les dépenses de fonctionnement de 2021, décrites ci-dessous soient financées par la réserve de cours d'eau et fossés :

- 4 703,12 $ de dépenses concernant les ponceaux (02-320-00-521-34) ;
- 5 713,94 $ de dépenses concernant le reprofilage des fossés (02-320-00-521-35).

ADOPTÉ

2021-1511-405 **DÉPÔT EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL**

En conformité avec les articles 4 et 6 de la *Loi sur l'éthique*, le directeur général dépose au conseil un extrait du registre public ne contenant aucune déclaration faite par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus (art. 6 et 46 *Loi sur l'éthique*).

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

~~2021-1511-406~~

N° de résolution ou annotation

TARIF DU KILOMÈTRE LORS DES DÉPLACEMENTS

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers de maintenir, en 2022, le tarif accordé lors de déplacement à 0,55 $ le kilomètre.

ADOPTÉ

2021-1511-407

ACHAT DE CHÈQUES-CADEAUX

ATTENDU QUE chaque année, le conseil désire démontrer son appréciation envers les fonctionnaires municipaux en offrant des chèques-cadeaux à l'occasion des fêtes de fin d'année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers que le directeur général et secrétaire-trésorier Pierre Rondeau soit autorisé à faire l'achat de chèques-cadeaux pour une somme de 1 100 $ à remettre dans le cadre de la période des Fêtes.

ADOPTÉ

2021-1511-408

EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS À L'ARÉNA

ATTENDU QUE la Municipalité a dû pourvoir deux postes à l'aréna, pour la vérification des passeports vaccinaux des utilisateurs et des spectateurs en date du 20 novembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers de confirmer l'embauche en date au 20 novembre 2021 de deux étudiantes pour la vérification des passeports vaccinaux à l'aréna :

- Fléchère Dion
- Mégane Bourgoin

QUE le nombre d'heures travaillées soit évalué selon les besoins et les normes sanitaires en vigueur ;

QUE le taux horaire soit celui fixé par la politique salariale pour les emplois étudiants.

ADOPTÉ

2021-1511-409

MODIFICATION DU FINANCEMENT DE LA RÉSOLUTION 2021-0305-184 ET ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 2021-0507-255

ATTENDU QUE les coûts additionnels prévus au projet de la 4e Avenue et de la 5e Rue ne seront pas réalisés ;

ATTENDU QUE l'ensemble des dépenses relatives à ce projet seront financées par le règlement d'emprunt 2017-297 ;

ATTENDU QU'il ne sera pas nécessaire de prendre un montant au fonds de roulement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

DE modifier la résolution 2021-0305-184 pour retirer le paragraphe suivant :

> *« **QUE** l'excédent des coûts admissibles au règlement d'emprunt 2017-297 soit financé par le fonds de roulement pour un montant*

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

maximal de 300 000 $, lequel sera remboursé en dix (10) versements annuels égaux et consécutifs. »

D'annuler la résolution 2021-0507-255 ;

QUE le montant de 380 000 $ affecté au fonds de roulement pour ce projet soit désaffecté et disponible à ce fonds.

ADOPTÉ

2021-1511-410 **DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ PAR RAPPORT À L'ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

En conformité avec l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*, le directeur général dépose au conseil les rapports d'audits de la Commission municipale, concernant l'adoption du budget et du PTI, et certifiant que la Municipalité de Crabtree est conforme.

2021-1511-411 **MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE REPRISE DE TEMPS ACCUMULÉ**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers de modifier la politique de reprise de temps accumulé, pour clarifier les modalités de reprise de temps des fonctionnaires, tel que décrit dans le document présenté au conseil.

ADOPTÉ

2021-1511-412 **AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2007-135 DE CONDITIONS DE TRAVAIL DES FONCTIONNAIRES**

Claude Laporte donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 2007-135 de conditions de travail des fonctionnaires, pour y ajouter des journées de congé personnel.

2021-1511-413 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-386 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2007-135 DE CONDITIONS DE TRAVAIL DES FONCTIONNAIRES**

Le conseiller Claude Laporte a déposé aux membres du conseil municipal le projet de règlement 2021-386 modifiant le règlement 2007-135 de conditions de travail des fonctionnaires, pour y ajouter des journées de congé personnel.

ADOPTÉ

2021-1511-414 **AUTORISATION D'UTILISATION DE SOLDES DISPONIBLES POUR REFINANCEMENT D'EMPRUNT**

ATTENDU QUE le 17 janvier 2021 le conseil doit refinancer plusieurs emprunts pour les règlements 2006-114, 2010-169, 2010-174, 2010-178, 2011-186, 2011-189, 2015-269, 2015-271, 2016-276 et 2016-282 ;

ATTENDU QU'il y a des soldes disponibles pour les règlements 2010-178, 2010-169, 2011-186, 2015-269, 2016-282 et 2010-174

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

QUE les soldes disponibles ci-dessous soient affectés au remboursement de la dette lors du refinancement le 17 janvier 2021 :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Règlement 2010-178	33 264 $
Règlement 2010-169	76 991 $
Règlement 2011-186	8 819 $
Règlement 2015-269	73 655 $
Règlement 2016-282	13 873 $
Règlement 2010-174	1 331 $
Total :	**207 933 $**

ADOPTÉ

2021-1511-415

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2021-1511-381 POUR LA DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE DU CLUB AUTO-NEIGE JOLIETTE POUR 2021-2022

Le Conseil prend connaissance d'une modification de la demande du Club Auto-Neige Joliette, avec l'ajout d'un segment, en bordure du chemin de la Rivière-Rouge, entre le 106 et la courbe près du chemin Brousseau, sur une distance d'environ 150 mètres.

ATTENDU QU, il y a eu un changement de propriétaire du lot où il était interdit de passer et que ce dernier autorise le passage des autoneiges, limitant ainsi la demande de circuler sur le chemin Rivière-Rouge ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution 2021-1511-381 pour y intégrer cette modification à la demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette, et unanimement résolu par les conseillers de modifier la résolution 2021-1511-381 pour ajouter le nouveau droit de passage à ceux déjà acceptés ;

- Chemin Saint-Jacques, à la hauteur du 814 ;
- En bordure du chemin de la Rivière-Rouge, sur une distance d'environ 300 mètres à la hauteur du chemin Saint-Michel.
- En bordure du chemin de la Rivière-Rouge, entre le 106 et la courbe près du chemin Brousseau, sur une distance d'environ 150 mètres.

ADOPTÉ

2021-1511-416

COMPENSATION POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA VIRÉE DU 530 CHEMIN BOURGEOIS

ATTENDU QU'une entente existe afin de compenser annuellement le déneigement de la virée au bout du chemin Bourgeois (R20596, 3 septembre 1996, Sacré-Cœur-de-Crabtree);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers d'accorder une compensation de 400 $ au propriétaire du 530, chemin Bourgeois pour le déneigement de sa virée lors de la saison hivernale 2021-2022.

ADOPTÉ

2021-1511-417

DEMANDE À LA MRC – DOSSIER DES CONTENEURS SEMI-ENFOUIS

ATTENDU QUE la municipalité voit son périmètre urbain se densifier et que de nouveaux multilogements se construisent chaque année;

ATTENDU QUE la Municipalité est confrontée à divers problèmes de collectes d'ordures liés à ces multilogements :

- Ordures et bacs qui traînent plusieurs jours sur le bord de la route ;
- Rangées de bacs disgracieux sur le côté des logements ;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

- Absence ou lacunes importantes dans le triage des ordures (certains immeubles n'ont qu'un conteneur, ni bacs bleus ni bacs bruns)
- Entrave à la circulation due aux bacs dans la voie en hiver ;

ATTENDU QUE le conseil exige maintenant des conteneurs semi-enfouis pour différents types de multilogements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette, et unanimement résolu par les conseillers de demander à la MRC de se pencher sur la possibilité de gérer des conteneurs semi-enfouis pour les multilogements.

ADOPTÉ

2021-1511-418

RÈGLEMENT 2021-381 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-204 CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS

Sur proposition de Pascale Dupaul, il est unanimement résolu par les conseillers que le règlement numéro 2021-381 modifiant le règlement 2012-204 concernant la circulation des véhicules routiers pour abaisser la vitesse maximale à 50 km/h sur le chemin Beauséjour, et corriger certaines irrégularités dans la version administrative du règlement soit et est adopté.

ADOPTÉ

2021-1511-419

LETTRE D'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE CANADIENNE AIDE AUX SINISTRÉS

ATTENDU QUE la Croix-Rouge canadienne offre aux municipalités une gamme de services utiles en situation de sinistre ;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler cette entente pour une période de trois (3) ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascale Dupaul et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente de 2022 à 2025 avec la Société canadienne de la Croix-Rouge - service aux sinistrés.

ADOPTÉ

2021-1511-420

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2021-382 (99-044-55) AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite modifier sa grille de zonage pour retirer l'usage commercial du groupe I de type *entreposage et services d'entreposage* dans les zones M-1, M-2, Cb-1, Cb-2, Cb-5 et Cb-6 ;

ATTENDU QUE les zones visées autorisent les autres usages commerciaux du groupe I ;

ATTENDU QUE l'usage entreposage et services d'entreposage est un usage commercial qui ne s'intègre pas dans un milieu fortement résidentiel ;

ATTENDU QU'un Avis de motion du présent règlement a été donné à une séance du conseil municipal de la Municipalité de Crabtree tenue le 15 novembre 2021 ;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

ATTENDU QU'un premier projet a été adopté le 15 novembre 2021 ;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique écrite s'est tenue du 16 novembre au 1er décembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Dupuis et unanimement résolu par les conseillers que le second projet de règlement 2021-382 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 soit et est adopté.

ADOPTÉ

2021-1511-421 **DEMANDE DE PRÊT DU CENTRE GERVAIS-DESROCHERS — PARKINSON QUÉBEC RÉGION DE LANAUDIÈRE**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande pour le prêt du centre Gervais-Desrochers une fois par semaine pour des séances d'exercice auprès des personnes atteintes de Parkinson :

ATTENDU QUE selon la politique de reconnaissance des organismes, Parkinson Québec région de Lanaudière n'est pas admissible à un prêt de salle :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

DE permettre à Parkinson Lanaudière d'utiliser une plage horaire hebdomadaire libre pour des séances d'exercice au centre Gervais-Desrochers pour la session hiver-printemps 2022 ;

QUE l'organisme communique préalablement avec la directrice des loisirs pour savoir quelles plages horaires sont libres et laquelle leur conviendrait le mieux.

ADOPTÉ

2021-1511-422 **DEMANDE DE L'AHMJC - TARIFICATION RÉDUITE LORS D'UN TOURNOI**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de consentir à un tarif réduit de 50 % pour les heures de glace utilisées en surplus pour le Tournoi Novice Atome de Joliette-Crabtree. Ce tournoi a débuté en partie en décembre 2021, et une autre partie se tiendra en février 2022.

ADOPTÉ

2021-1511-423 **DEMANDE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES**

ATTENDU QUE le Ministère de la Famille (ministère) a élaboré et mis en place le programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree désire présenter en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree désire toujours participer au programme de soutien aux politiques familiales municipales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser monsieur Pierre Rondeau, directeur général et greffier-trésorier, à signer au nom de la Municipalité de Crabtree tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 ;

DE confirmer que madame Sylvie Frigon est l'élue responsable des questions familiales.

ADOPTÉ

2021-1511-424 **LETTRE D'APPUI À LA DEMANDE NOUVEAUX HORIZONS DE L'ORGANISME AUX BONHEURS DES AÎNÉS LANAUDIÈRE**

La conseillère Sylvie Frigon dénonce son intérêt dans la question et ne prend pas part aux discussions et ne participe pas au vote qui en résulte.

ATTENDU QUE l'organisme Aux bonheurs des aînés Lanaudière désire soumettre une demande de financement au programme Nouveaux Horizons pour les aînés ;

ATTENDU QUE l'organisme a besoin de lettres d'appui communautaire pour justifier sa demande ;

ATTENDU QUE l'organisme est une ressource incontournable pour les aînés de la municipalité, et qu'une subvention permettant d'augmenter l'offre de services n'apporterait que des éléments positifs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascale Dupaul, et résolu à la majorité des conseillers qui n'ont pas dénoncé d'intérêt sur le sujet d'envoyer une lettre d'appui au projet d'Aux bonheurs des aînés Lanaudière dans le cadre du Programme Nouveaux horizons pour les aînés ;

D'envoyer une copie de cette lettre à l'organisme Aux bonheurs des aînés Lanaudière.

ADOPTÉ

2021-1511-425 **MODIFICATION DU FINANCEMENT DES TRAVAUX AU PARC ARMAND-DESROCHERS**

ATTENDU QUE le coût du projet d'aménagement du parc Armand-Desrochers, après la réalisation des travaux, est approximativement de 213 000 $, soit 13 000 $ de plus que ce qui était prévu initialement ;

ATTENDU QUE ce projet a été reconnu admissible à une subvention de 100 000 $ dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) ;

ATTENDU QU'un montant de 100 000 $ est réservé au fonds de roulement pour ce projet, par la résolution 2021-0305-180 ;

ATTENDU QUE l'excédent des coûts de 13 000 $ soit financé par le fonds de roulement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser que l'excédent des coûts admissibles au projet soit financé par le fonds de roulement pour un montant

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

supplémentaire de 13 000 $, lequel sera remboursé en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs ;

ADOPTÉ

2021-1511-426
Résolution ou annotation

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION - SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE LANAUDIÈRE INC.

Sur proposition d'Isabel Desrochers, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler pour l'année 2022 l'adhésion comme membre corporatif à la Société de généalogie de Lanaudière inc. pour une somme de 75 $.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-130-00-494-00.

ADOPTÉ

2021-1511-427

AJOURNEMENT

Sur proposition de Pascale Dupaul, il est unanimement résolu par les conseillers d'ajourner au lundi 20 décembre 2020 à 19 h 30 .

ADOPTÉ

La séance est ajournée à 19 h 40.

Mario Lasalle, maire

Pierre Rondeau, directeur général et greffier-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP